



Office du stationnement



Autorisations et macarons

		Type	tarifs	
Résidents	art.4	macaron	150.- + 20.- frais admin./ an	
Entreprises	art.4	macaron	500.- + 20.- frais admin./ an	
Hôtels	art. 16	carte à gratter	8.- la carte	valable de 17h00 à 12h00 le lendemain
Cartes entreprises	art. 18	carte à gratter	5.-/ demi-jour ou 10.-/ jour	1/2 journée ou 1 journée
Employés communaux	art. 21	autorisation	gratuit	
Enseignants itinérants	art. 21	autorisation	gratuit	
Médecins consultant à domicile	art. 24	autorisation	150.- + 20.- frais admin./ an	
Médecins de garde	art. 29	autorisation	gratuit	
CMS	art. 31	autorisation	150.- + 20.- frais admin./ an	
Ministres des cultes	art. 35	autorisation	50.- + 20.- frais admin./ an	
Utilisateurs du port du Basset	art. 41	macaron	150.- + 20.- frais admin./ an	
autorisations spéciales	art. 40	autorisation		prix et conditions suivant décision de la Municipalité
Marché	art. 46	autorisation	240.- + 20.- frais admin./ an	
Visiteurs officiels		autorisation	gratuit	géré par l'Office du stationnement, sur demande des services
Enseignants hors quota de Montreux-Ouest		macaron	500.- + 20.- frais admin./ an	uniquement au chemin des Vignes

Toute émission et/ ou toute modification d'un document est soumis à un émolument de CHF. 20.-